

# ***E.H.P.A.D. LATAYE***

**HEBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE**

## **Livret d'Accueil**



*4 Rue Lataye – B.P. 41 - 55400 ETAIN*  
*Téléphone : 03 29 87 12 81 - Télécopie : 03 29 87 26 44*  
*e.mail : [administration@mretain.fr](mailto:administration@mretain.fr)*

# E.H.P.A.D. LATAYE

## Direction :

Directrice :  
Mme Peggy FORET

## Médecin coordonnateur :

Dr Rachel VISAT DUPUIS

## Personnel :

Il est pluridisciplinaire et les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée afin de lui assurer des prestations de qualité et de lui procurer écoute, aide et accompagnement.

◆ **Infirmières**, identifiables par leur tunique à parement jaune

◆ **Aides-soignantes**, identifiables par leur tunique à parement vert

◆ **Agents des services hospitaliers**, identifiables par leur tunique à parement bleu

◆ **Animatrice** identifiable par sa tunique à parement rose

◆ **Lingères** identifiables par leur tunique à parement beige

◆ Psychologue

◆ Agent administratif

◆ Agent technique

◆ Cuisiniers

## Sommaire

**Présentation de la structure**

**Nos prestations**

**Les formalités d'admission**

**Les modalités administratives et financières**

**Le projet gérontologique**

**L'information du résident**

**La charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante**





## Présentation de la structure

L'E.H.P.A.D. Lataye est situé à quelques minutes à pied du centre-ville, dans un site calme et verdoyant.

L'E.H.P.A.D. Lataye, établissement public, offre une capacité d'accueil de 75 lits d'hébergement permanent, de 3 lits d'hébergement temporaire.

Elle accueille des personnes de plus de 60 ans pour lesquelles le maintien à domicile est rendu difficile (voire impossible) et qui nécessitent une aide dans les actes de la vie quotidienne.



## BIENVENUE A L'E.H.P.A.D. LATAYE

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

Pour satisfaire au mieux les besoins des résidents et de leurs familles, notre établissement s'organise en équipes : soins, animation, restauration, administration, entretien et lingerie.

Nos fonctions et nos missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

L'ensemble du personnel reste attentif, à votre écoute et se tient à votre entière disposition.

Peggy FORET  
Directrice



## Nos prestations

### Votre chambre

L'établissement met à votre disposition 61 chambres individuelles et 8 chambres doubles.

Toutes les chambres sont équipées de :

- ◆ 1 ou 2 lits d'une personne
- ◆ 1 table de nuit
- ◆ 1 fauteuil de repos
- ◆ 1 chaise
- ◆ 1 placard de rangement
- ◆ 1 voilage de fenêtre
- ◆ 1 sonnette d'appel
- ◆ 1 cabinet de toilettes avec WC et lavabo



### L'entretien des locaux et du linge

Le ménage est effectué régulièrement par le personnel d'entretien de l'établissement, en respectant votre intimité et les protocoles d'hygiène établis.

L'entretien du linge personnel des résidents est assuré par le service de la lingerie de l'établissement.

### Les salles de bains

L'établissement met à votre disposition une douche, une cabine douche adaptée à la personne à mobilité réduite et une baignoire médicalisée.

### Les soins médicaux

Durant son séjour, chaque résident conserve le médecin traitant de son choix, qu'il peut appeler librement.

Un médecin coordonnateur, attaché à l'établissement assure un suivi régulier afin de garantir la qualité des soins apportés aux résidents.

Enfin, une équipe soignante, composée d'infirmières, d'aides-soignantes et d'agents de service hospitalier assure la prise en charge des résidents au quotidien.



### **Les espaces de détente et de convivialité**

La salle à manger : située au rez-de-chaussée, elle permet d'accueillir les 78 résidents à chaque repas. Lieu convivial, la salle se compose de tables de 4 à 6 personnes.

Deux petits salons se trouvent au rez-de-chaussée ainsi qu'une salle de télévision.

### **Les visites**

Elles sont libres dans la journée, sous réserve qu'elles ne gênent ni le service ni les autres résidents.

### **Le courrier**

Le courrier est distribué chaque matin avant midi dans la chambre (sauf les week-ends et jours fériés). Pour expédier le courrier, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'entrée, « allée des Roses, à côté de l'aquarium »

### **Le culte**

L'établissement respecte les croyances et convictions du résident.

Le résident est libre de participer à l'exercice de son culte et de recevoir la visite du ministre de son choix.

### **La restauration**

Les repas sont élaborés et confectionnés par l'équipe de cuisine en collaboration avec une diététicienne du Centre Hospitalier de Verdun.

Les régimes et les contraintes liés à la prise des repas sont pris en compte selon les possibilités financières de l'établissement.

Les repas se prennent dans la salle à manger située au rez-de-chaussée.

Les repas servis dans votre chambre ne sont possibles que sur avis médical.

### **Les animations et la vie sociale**

Tous les jours, des animations et des activités occupationnelles sont proposées pour « le mieux être » des résidents.

Elles sont mises en œuvre par une partie des équipes de l'établissement, et notamment par une animatrice présente du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

### **Le salon de coiffure**

Deux coiffeurs interviennent pour les résidents les mardis et les jeudis matin dans le local prévu à cet effet au rez-de-chaussée de l'établissement.





## Formalités d'admission

L'admission définitive à l'hébergement permanent ou temporaire est prononcée par le Directeur de l'établissement après constitution des dossiers administratif et médical.

➤ **Le dossier administratif comporte les éléments suivants :**

- Dossier unique d'inscription
- Carte d'identité ou passeport
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie du jugement en cas de mesure de protection (curatelle, tutelle, ...)
- Livret(s) de famille
- Nom(s) et coordonnées des obligés alimentaires (enfants et petits-enfants)
- Carte vitale et attestation de sécurité sociale (à renouveler chaque année)
- Carte de mutuelle (à renouveler chaque année)
- Attestation de responsabilité civile (à renouveler chaque année)
- Attestation d'assurance pour tout véhicule terrestre à moteur stationnant ou circulant au sein de l'établissement
- Copie du contrat obsèques
- Formulaire de désignation d'une personne de confiance
- Identité, adresse et coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Coordonnées des Caisses de Retraite et numéro de retraite
- Notification de prise en charge Aide Personnalisée Autonomie
- Numéro d'allocataire CAF/MSA (dans le cadre de l'allocation logement)
- Relevé d'Identité Bancaire

➤ **Le dossier médical comporte :**

L'évaluation de l'état de santé de la personne et de son autonomie faite par le médecin traitant ou par le centre hospitalier qui suit le patient (grille GIR).

A l'admission, il vous sera demandé la signature du Contrat de Séjour et du Règlement de Fonctionnement.





## **Modalités administratives et financières**

### ➤ **Frais de séjour :**

Le prix de journée payé par le résident couvre :

- Les dépenses liées à l'hébergement (repas, entretien des chambres, entretien du linge...)
- Les dépenses liées à la dépendance (prestations d'aides pour les actes de la vie courante, achat des protections...)

Les résidents classés du GIR 1 à 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le département.

- Les dépenses liées aux soins sont prises en charge par l'assurance maladie.

### ➤ **Aides financières :**

Si vos ressources personnelles ne vous permettent pas de couvrir le prix de journée, une demande d'Aide Sociale, versée par le Conseil Départemental, peut être faite auprès de l'administration de l'EHPAD.

Vous pouvez également formuler une demande d'Allocation Logement auprès de la CAF ou de la MSA.

## **Le projet gérontologique**

### **Le projet de vie :**

L'EHPAD Lataye est un « lieu de vie » pour les résidents.

Le projet de vie donne une place fondamentale aux principes suivants :

- Respecter les désirs de la personne âgée
- Favoriser l'autonomie de la personne
- Garantir la sécurité de sa vie quotidienne
- Maintenir et développer les capacités individuelles
- Intégrer de façon permanente et correcte le résident dans la vie sociale de l'établissement.

### **Le projet de soins :**

L'intervention de l'équipe soignante et du médecin traitant s'articule autour des objectifs suivants : alimentation, prévention des chutes, prise en charge de la douleur, soins de confort, prise en charge des traitements, pansements...



## Information du résident

### ➤ La sécurité des biens et des personnes :

L'établissement répond à toutes les obligations légales et réglementaires. Il dispose notamment d'un système de sécurité incendie avec la fermeture automatique des portes coupe-feu et l'ouverture des extracteurs de fumée.

### ➤ Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Conformément au décret 2004-287 du 25 mars 2004, un Conseil de la Vie Sociale a été mis en place au sein de l'établissement.

Ce Conseil est une instance chargée de donner un avis et de faire des propositions sur toutes les questions améliorant la vie des résidents et le fonctionnement de l'EHPAD.

Cette instance se réunit au moins 3 fois par an, sur ordre du jour et invitation du Président du CVS.

Il est composé de représentants élus pour 3 ans par scrutin secret :

- 2 représentants des personnes accueillies
- 1 représentant des familles
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Ainsi que du Directeur qui participe aux réunions avec une voix consultative.

Le médecin coordonnateur peut également prendre part aux réunions lorsque l'ordre du jour le nécessite.

### ➤ Autres informations

**Un numéro national d'appel (le 3977) du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 est disponible pour les personnes âgées et handicapées victimes de maltraitance.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le :



## **Service Administration**

**E.H.P.A.D. LATAYE**  
4 rue Lataye – 55400 ETAIN

Téléphone : 03.29.87.12.81  
Mail : [administration@mretain.fr](mailto:administration@mretain.fr)



## ***HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC***

Du lundi au vendredi  
de 8 heures à 17 heures

(Sauf les week-ends et les jours fériés)

